# Règlement Particuliers des Epreuves (RPE) Finales des Championnats Interdépartementaux 6X6 M18 Féminin



Le dimanche 28 mai 2023 à VILLIERS SUR MARNE (94350)

Commission Régionale Sportive (CRS) Tél. 01 46 63 63 76 <u>crs@volleyidf.org</u>

Dernière mise à jour le, lundi 22 mai 2023

Saison sportive: 2022/2023



GYMNASE YVES QUERLIER

1 RUE ENTRONCAMENTO

94350 – VILLIERS SUR MARNE

1 01 49 41 05 89

# Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Finales des Championnats Interdépartementaux
Catégorie	M18
Code de la division	IMF
Code de la poule	16
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	6X6
Genre	Féminin

# Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes qualifiées	11 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité

# Art. 3 Horaire / Lieu / Organisateur / Programme

Jour officiel des rencontres / Horaire	Dimanche 28 mai 2023 : 10h00 - 17h00
Lieu de la compétition	GYMNASE YVES QUERLIER  1 RUE ENTRONCAMENTO  94350 – VILLIERS SUR MARNE  1 01 49 41 05 89
Organisateur	GSA ENTENTE SPORTIVE DE VILLIERS M. BLANCHARD LUC (Président)  106 28 08 55 90 – 06 81 23 30 67  11   lucblanchard22@yahoo.fr   alain.ribous@gmail.com
Programme sur le site fédéral	<ul> <li>M18 Féminin 6X6 : Cliquer ICI</li> </ul>

# Art. 4 Licences des joueuses

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition « Extension volley-Ball »
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Oui
Mixité autorisé	Non (Sauf validation par la CRS)
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M18	Oui
M15 avec simple surclassement	Oui

#### Art. 5 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l'entraineur et les entraineurs adjoints	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le médecin, le kinésithérapeute, l'ostéopathe ou le préparateur physique (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d'Arbitre (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Marqueur	Encadrement « Extension Dirigeant » ou Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Responsable de salle (recommandé)	Encadrement (Toute Extension)

## Art. 6 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueuses inscrites sur la feui	lle de match)
Nombre maximum de joueuses mutées	2
Nombre maximum de joueuses mutées « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueuses option OPEN par match	Illimité (Voir Art 46 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueuses « assimilés français » (AFR)	illimité

## Art. 7 Formule sportive

- > <u>Tour 1 (Phase de poules)</u>: 11 équipes réparties en 2 poules : poule A de 6 équipes sur 3 terrains et poule B de 5 équipes sur 2 terrains.
- Les rencontres du tour 1 auront lieu <u>en un seul set de 25 points</u> (2 points d'écart) <u>avec un changement de terrain dès qu'une équipe arrive à 13 points.</u>
- <u>Tour 2 (Classement)</u>: Les rencontres du tour 2 de classement, auront lieu en <u>2 sets gagnants de</u> <u>25 points (tie-break de 15 points)</u> 2 points d'écart.

A l'issue du tour 1, les matchs de classement auront lieu comme suit :

Places 9 et 10 : 5<sup>ème</sup> de la poule A / 5<sup>ème</sup> de la poule B

Places 7 et 8 : 4<sup>ème</sup> de la poule A / 4<sup>ème</sup> de la poule B

Places 5 et 6: 3ème de la poule A / 3ème de la poule B

Places 3 et 4: 2ème de la poule A / 2ème de la poule B

Places 1 et 2: 1er de la poule A / 1er de la poule B

NB: Il n'y aura pas de match de classement pour l'équipe classée 6ème de la poule A.

- > A l'issue de la rencontre pour les places 1 et 2, l'équipe vainqueur sera déclarée championne interdépartementale de sa catégorie.
- > Cérémonie de clôture et remise des récompenses pour les équipes classées 1, 2 et 3 à l'issue de la dernière rencontre.

La participation des équipes à la cérémonie de clôture est obligatoire.

L'équipe absente s'acquittera d'une amende administrative d'un montant de 250 euros - voir document des Montants des Amendes et Droits 2022/2023 (Absence à une cérémonie protocolaire).

### Art. 8 Points et classement

Le classement à l'issue du tour 1 s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 1/0	2 points
Rencontre perdue 0/1	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 2 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

- Le nombre de victoires :
- Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus.
- Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- Le résultat de la rencontre directe.

#### Art. 9 Temps morts

2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

#### Art. 10 Feuille de match

# La <u>feuille de match papier de type régionale « Plateau » devra être utilisée</u> : <u>Cliquer ICI</u>

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraineur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait.

<u>Concernant la feuille de match Papier</u>: la scanner et l'insérer sur le site fédéral (sous format PDF, JPEG ou PNG) au plus tard le lundi 14H00 qui suivra la journée de compétition.

<u>Communication des résultats</u>: Le GSA organisateur est dans l'obligation de communiquer les résultats par le biais d'une saisie Internet sur le site fédéral, avant le dimanche minuit (jour de la compétition). Le code de saisie des résultats des rencontres est « **VOLLEY** ».

#### Art. 11 Arbitrage

 L'arbitrage sera assuré par les GSA participants (Entraineur, dirigeant, accompagnateur licencié, bénévole...etc.).

## Art. 12 Qualification des joueuses - Licence - Surclassement

Les joueuses ayant participé au championnat régional « jeunes » quelle que soit la catégorie, ne pourront pas participer aux finales des championnats interdépartementaux.

Les Finales des championnats Interdépartementaux « jeunes » organisées par la LIFvolley, sont considérées comme une compétition de niveau « départemental » concernant les surclassements. Les prérequis nécessaires pour une jeune joueuse évoluant dans cette compétition sont régis par le tableau des catégories d'âge fédéral (en annexe).

### Art 12.1 Qualification des joueuses :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueuses, chaque match doit être considéré comme une entité à part.

Une joueuse absente de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, si elle est normalement qualifiée, participer au match suivant.

Les règles de qualifications des joueurs et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

#### Art 12.2 - Licence:

Pour participer à une rencontre des finales des championnats interdépartementaux, une joueuse doit être titulaire d'une licence **COMPETITION « EXTENSION VOLLEY BALL »** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifiée pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter les licences du collectif sans photo sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

### Art 12.3 Simple-Surclassement:

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, une jeune joueuse doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement»,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement».

### Art. 13 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	Н
Présence des arbitres (le cas échéant)	H- 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes

# Art. 14 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 du RGES
GSA devant fournir les ballons	GSA organisateur
Nombre de ballons minimum mis à disposition par terrain	10
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	2m24

### Art. 15 Forfait

L'équipe forfait lors des finales des championnats interdépartementaux s'acquittera d'une amende administrative d'un montant de 115 euros - voir document des Montants des Amendes et Droits 2022/2023 (Décision de la CRS).

# Coordonnées des équipes qualifiées

Nom des équipes	E-mail	N° de téléphone
ENTENTE SPORTIVE DE VILLIERS 1	<u>alain.ribous@gmail.com</u>	06 81 23 30 67
LEVALLOIS SPORTING CLUB 1	<u>lucebrennan@orange.fr</u>	06 62 23 14 52
JEUNESSE SANNOIS ST-GRATIEN	<u>quentin.estreguil@gmail.com</u>	07 81 73 74 09
COULOMMIERS VOLLEY-BALL	coulommiersvb@gmail.com	06 72 00 41 32
EN SP MONTGERONNAISE	rabry60@gmail.com	06 95 77 03 25
VALLEE DE CHEVREUSE VOLLEY-BALL	Bruno.vandevelde22@orange.fr	06 37 37 60 25
AS. SP DE SARTROUVILLE 2	<u>c-michel78@wanadoo.fr</u>	06 08 74 14 99
AS.SP. VOLTAIRE CHATENAY	voltairevolley@gmail.com	06 61 00 77 80
CLUB VOLLEY-BALL ETAMPES	<u>jb.vialles@free.fr</u>	06 70 14 49 55
CLUB ESPACE SPORTIF DE SUCY	boris.dejean@essucy-volley.fr	06 18 48 27 81
ISLE ADAM F. V. O.	correspondantiafvo@gmail.com	06 62 14 42 99

# **ANNEXE**

# Catégories d'âges – 2022/2023

																	ST	40 ans 8.+ M/	1982 4
2022/2023   2015   2015   2014   2013   2012   2016   2005   2006   2005   2006   2005   2004   2005   2005   2004   2005   2005   2004   2005   20																	(1)		-
2022/2023   2-2017   2016   2015   2014   2013   2010   2010   2009   2008   2007   2008   2004   2003   2002   C-2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	autorisé																(3)		2002
2022/2023   2015   2015   2015   2014   2013   2012   2011   2010   2009   20	autorisé																(2)		
2022/2023   >-2017   2016   2015   2014   2013   2011   2010   2009   2008   2007   2006   2007   2008   2007	autorisé																(1)		
2022/2023   2017   2016   2015   2014   2013   2011   2010   2005   2008   2007   2006   2003   2002   cs2	Simple Surclasseme		autorisé														(3)		
2022/2023   2-2017   2016   2014   2013   2011   2010   2006   2008   2007   2006   2006   2007   2008   2002   <	Simple Surclamente		autorisé														(2)	2.5	
	Simple Surclasseme		autorisé														(1)	200	
	Surdassement	rdassement	nt Simple su	Départeme	sement	ple Surdasi	Sim										i(2)		2008
2022/2023   2-2017   2016   2015   2014   2013   2012   2011   2010   2009   2008   2007   2006   2005   2004   2003   2002   <=2	Triple	lassement /	Double Sun	Nat & 86g :	sement	ple Surdass	Sim										(1)		2009
								urclassement	Simple St								1(2)		
					3			urclassement	Simple Si								(1)		
2022/2023   >=2017   2016   2015   2014   2013   2012   2011   2010   2009   2008   2007   2006   2005   2004   2003   2002   <=2										torisé	ue						(2)	ı	
										torisé	au						(1)		
									1000	urclassement	Simple S	orisé	aut				(2)		2014
2022/2023   >=2017   2016   2015   2014   2013   2012   2011   2010   2009   2009   2008   2007   2006   2005   2004   2003   2002   <=2										urclassement	Simple Sc	orisé	aut				(1)		2015
2022/2023   >=2017   2016   2015   2014   2013   2012   2011   2010   2009   2009   2008   2007   2006   2005   2004   2003   2002   <=2											-	rclassement	Simple Sur	rclassement	Simple Su		(2)		2016
>=2017         2016         2015         2014         2013         2012         2011         2010         2009         2009         2007         2006         2005         2004         2003         2002         <=2           BABY/N/7         M9         M11         M11         M13         M15         M15         M18         M21         SENIK           J         J         Filet 1,95 m.         Filet 2,10 m.         Filet 2,10 m.         Filet 2,10 m.         Filet 2,24 m.										and or to the		rclassement	Simple Su	rclassement	Simple Su		(1)		2017
>=2017         2016         2015         2014         2013         2012         2011         2010         2009         2009         2007         2006         2005         2004         2003         2002         <= 2001           BABY/N7         M9         M11         M13         M13         M15         M15         M18         M21         SENIORE           J         J         Filet 1,35 m.         Filet 2,10 m.         Filet 2,10 m.         Filet 2,24 m.         Filet 2,24 m.         Filet 2,24 m.	Terrain	Sm.	oin 9m. x	Terr	18m.	rain 9m. x	Ten	9m, x 18m.	Terrain	7m. x 14m.	Terrain	m. x 10m.	Terrain S	/		1			
>=2017 2016 2015 2014 2013 2012 2011 2010 2009 2008 2007 2006 2005 2004 2003 2002 2002 2004 2003 2002	File	,	Filet 2,24 n		m.	Filet 2,24		2,10 m.	Filet	2,10 m.	Filet	1,95 m.	Filet	1		1		EMININES	-
>=2017 2016 2015 2014 2013 2012 2011 2010 2009 2008 2007 2006 2005 2004 2003 2002	SENIORES		M21			MIS		STW		M13		11	W	19		BY/M7	8		
	<= 2001	2002	2003	2004		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	7 2016	>=20	022/2023	2
2			ous pour la saison 202  -= 2001  SENIORES  R. Filet 2  18m. Tiple  relassement / Sur classement  Sur classemen	ci-dessous pour la saison 202  2003  2002  c= 2001  MZ1  SENIORES  Filet 2,24 m. Filet 2,24 m. Triple  poin 9m. x 18m.  Triple  Succlassement / Surclassement  autorisé  surple Surclassement  surple Surclassement  autorisé  surple Surclassement  autorisé  surple Surclassement  autorisé  surple Surclassement  autorisé  autorisé	égories ci-dessous pour la saison 202  2004 2003 2002 <= 2001  M21 SENIORES  Filet 2,24 m. Filet 2,24 m. Filet 2,24 m. Terroin 9m. x 18m. Terroin 9m. x 18m.  Terroin 9m. x 18m. Triple  Département simple surclassement / Surf dassement  Département simple surclassement / Surf dassement  autorisé Serple 2urclassement  autorisé surclassement  autorisé surclassement  autorisé surclassement  autorisé surclassement  autorisé surclassement  autorisé surclassement  autorisé surclassement	des catégories ci-dessous pour la saison 202  2004 2003 2002 <= 2001  M21 SENIORES  m. Filet 2,24 m. Filet 3,24 m. Filet 2,24 m. Filet 3,24 m. Filet 2,24 m. Filet 3,24 m.	2006 2005 2004 2003 2002 <= 2001  M18	les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 202  2007 2006 2005 2004 2003 2002 <=2001  M18 M21 SENIORES  Filet 2,24 m.	er dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 202  2008 2007 2006 2005 2004 2003 2002 <=2001  A15 M18 A21 SENIORES  2,10 m. Filet 2,24 m. Fi	2009   2008   2007   2006   2005   2004   2003   2002   <= 2001	mettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 202  2010 2009 2008 2007 2006 2005 2004 2003 2002 <= 2001  M13 M15 M15 M18 M21 SENIORES  2,10 m. Filet 2,24	ents permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 202  2011 2010 2009 2008 2007 2006 2005 2004 2003 2002 <= 2001  M13 M15 M18 M21 SENIORES  Filet 2,10 m. Filet 2,10 m. Filet 2,24	classements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 202  2012 2011 2010 2009 2008 2007 2006 2005 2004 2003 2002 <=2001  11 M13 M15 M18 Filet 2,10 m. Filet 2,24	ES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 202  2013 2012 2011 2010 2009 2008 2007 2006 2005 2004 2003 2002 <=2001  M11 M13 M15 M18 M18 A021 SENIORES  Filet 2,10 m. Filet 2,10 m. Filet 2,10 m. Filet 2,10 m. Filet 2,24 m. File	ES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 202  2014 2013 2011 2011 2010 2008 2007 2006 2005 2004 2003 2002 c=2001  89 M11 M13 M15 M15 M15 AUT 1 SENIORES  89 M11 M13 M15	2013   2014   2013   2012   2011   2010   2009   2008   2007   2006   2005   2004   2003   2002   c= 2001	ATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 202	CAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surdassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 202	RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saisse de la catégorie de la c



FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2022/2023